

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

**PRESENTS : 10**

Mmes DEMARCQ Valérie, ACIDE-REYNAUD Josiane, PETIT Denise, - MM. GELAS Gilles, BARBE Jean- David, FASS René, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, LEYGNIER Sylvain.

**ABSENTS EXCUSES :2**

MM. NEVEJANS Bruno , CHARMEIL Sébastien -

**POUVOIRS : 1**

**A été élue secrétaire de séance : M. BARBE Jean-David**

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

**AVENANT N°1 AU Cej n° 2 (multi-accueil) - (délibération 2013.68):**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'ouverture du multi-accueil de 15 places en partenariat avec la commune de St Siméon-de-Bressieux depuis le 14 janvier 2013. Il présente l'avenant N° 1 se substituant au projet N° 1 halte-garderie itinérante « Les Chambalous » du module enfance de la commune de Brézins du Cej 2<sup>ème</sup> génération 2011-2014 de la communauté de communes du Pays de Bièvre Liers, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, soit :

Création à compter du 14 janvier 2013 d'un multi accueil de 15 places, en partenariat la commune de Saint-Siméon-de-Bressieux (ouverture sur une fois 2 jours par semaine, 1 fois 3 jours par semaine) soit :

Capacité théorique d'accueil prévisionnelle 2013 : (15 places sur 110 jours)	18 150 heures enfants annuelles
Activité prévisionnelle 2013 :	10 890 heures enfants annuelles
Capacité théorique d'accueil prévisionnel 2014 (15 places sur 114 jours)	18 810 heures enfants annuelles
Activité prévisionnelle 2014	13 167 heures enfants annuelles

Le taux d'occupation de 70 % de la capacité théorique d'accueil de la structure devra être atteint au 31 décembre 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'avenant présenté et mandate le maire pour toutes les formalités à venir.

**DEMANDE DE RETROCESSION GRATUITE A LA COMMUNE (parcelles cadastrées Section A N° 1517 ET 1518) – (délibération 2013.69)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la SARL Brézins Domaine des Emeraudes 1 proposant à la commune une rétrocession gratuite des parcelles cadastrées section A N° 1517 (60 m<sup>2</sup>) et 1518 (45 m<sup>2</sup>) correspondant à l'alignement.

Le conseil municipal, considérant que le trottoir réalisé est sur ces parcelles, après en avoir délibéré :

- Accepte la rétrocession gratuite des parcelles mentionnées ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires pour cette rétrocession.

**REMISE GRACIEUSE DES PENALITES DE RETARD (délibération 2013.70) :**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers du Centre des Finances Publiques de Grenoble demandant une remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme formulée par Mme Hélène FAITOUT, majorations s'élevant à 53 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder la remise gracieuse de majorations/pénalités pour cette demande.

**QUESTIONS DIVERSES :****INONDATIONS DU 23 OCTOBRE 2013**

L'ensemble du conseil municipal remercie tous les bénévoles qui ont aidé les sinistrés et la commune lors de cet évènement climatique.

Le dossier de demande de reconnaissance pour l'état de catastrophe naturelle a été envoyé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2013 autorise le syndicat intercommunal du bassin hydraulique de Bièvre Valloire à réaliser les travaux suivants :

- Casier rétention amont, sur le Rival, d'une capacité de 40 000 m<sup>3</sup>, fermé par un barrage équipé d'un déversoir.
- Un bassin écrêteur de crue, sur le Rival, d'une capacité de 60 000 m<sup>3</sup> ayant une fonction de rétention et d'infiltration
- Un bassin écrêteur de crue, sur la Coule, d'une capacité de 23 000 m<sup>3</sup> ayant une fonction de rétention et d'infiltration.

**VOIRIE :**

- Une barrière Chemin des Ardelières a été posée pour interdire la circulation des véhicules. Un arrêté du Maire formalise cette interdiction.
- Installation du radar pédagogique RD 518 Est
- Achat de 4 nouvelles illuminations
- Renouvellement du fleurissement courant novembre.

**Urbanisme**

3 permis de construire déposés :

- SILVA Petro : maison individuelle – permis accordé
- Commune de Brézins – espace socio-culturel : en cours d'instruction
- FOURNIER Roger : 2 maisons individuelles – en cours d'instruction

Depuis janvier 2013, 20 permis de construire ont été déposés.

La séance est levée à 21 heures 30.